

Partie à nous retourner

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Nom du décideur : _____

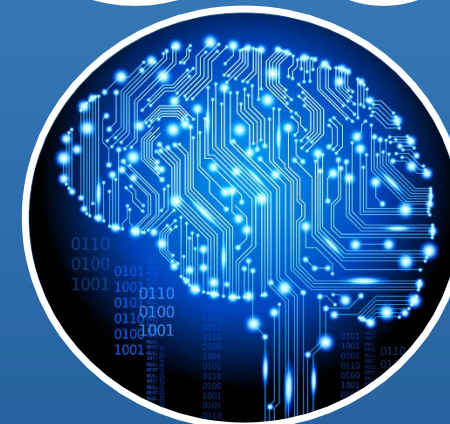
Fonction : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Organisme collecteur : _____

Montant estimé : _____



Comment faire bénéficier l'UFR 6 de votre taxe d'apprentissage ?

Nous vous remercions d'indiquer clairement à votre organisme collecteur que vous souhaitez affecter le versement à l'UFR 6 de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

1. Adressez-nous la promesse de versement ci-jointe
2. Adressez votre paiement à votre organisme collecteur avant le 28 février 2019
3. Précisez lui l'affectation de votre versement en indiquant l'intitulé du ou des diplômes que vous souhaitez soutenir

Taxe d'apprentissage 2019



UFR 6 - Université Paul-Valéry Montpellier 3
Route de Mende, Bâtiment B
34199 Montpellier Cedex 5

ufr6@univ-montp3.fr

UFR 6

Éducation et Sciences pour les LLASHS
(Lettres Langues Arts Sciences Humaines et
Sociales)

L'UFR 6 en chiffres

- ✓ 7500 étudiants
- ✓ 33 enseignants permanents (LIRMM, IMAG, LIRDEF)
- ✓ 7 personnels administratifs
- ✓ Plus de 120 chargés de cours et professionnels
- ✓ 2 Licences (MIASHS et SE)
- ✓ 1 Licence professionnelle (CPEE)
- ✓ 5 Masters (ACEF, MEEF, MIASHS, REFE, RISO)
- ✓ 4 Diplômes Universitaires (ICSE "Idées et concepts en SE", Data Processing, Data Analyst, Data Scientist)
- ✓ 1 doctorat (SE)



La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont une partie peut être librement affectée.

Elle a été créée en 1925 pour que les entreprises puissent venir en aide aux formations professionnalisantes. Son mode de répartition a été revu en 2014 (http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/QR_OCTA_3_.pdf)

Cela se concrétise par le versement à l'établissement de formation de votre choix d'une partie du montant de la taxe d'apprentissage (23%).

En versant la Taxe d'Apprentissage à l'UFR 6, vous transformez un impôt en investissement !

Nouveauté" : "Retrouvez la liste des OCTA habilités dans la rubrique *Publications légales* sur www.languedoc-roussillon.gouv.fr "



Soutenez des formations ambitieuses !

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) 6 d'Éducation et Sciences pour les LLASHS (Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales) propose un cursus attractif Licence-Master-Doctorat, dit LMD, soutenu par un réseau très actif de partenaires.

L'UFR 6 a développé des formations en s'appuyant sur de solides partenariats avec les entreprises.

La richesse et la diversité de l'offre de formation de l'UFR 6 permettent aux étudiants de trouver un parcours adapté à son projet professionnel et ainsi de valoriser leurs potentiels.

Les services proposés à nos étudiants et nos diplômés ne pourraient être possibles sans la taxe d'Apprentissage.

Promesse de versement 2019

Les fonds affectés librement par l'entreprise sont :

- la totalité du hors quota
- quota disponible après versement des concours financiers obligatoires (CFA et section d'apprentissage)
- contribution supplémentaire à l'apprentissage disponible après versement des concours financiers obligatoires non couverts par la fraction quota de la taxe d'apprentissage (CFA et sections d'apprentissage)

Notre code RNE : 0342328W

Vous pouvez préciser quel(s) diplôme(s) vous souhaitez soutenir (liste des formations proposées par l'UFR 6 disponible sur le site <http://ufr6.univ-montp3.fr/>) :

- Master MIASHS
- Master 1 Sciences de l'Éducation
- Master 2 Analyses et Conception en Éducation et Formation
- Master 2 Responsable d'Évaluation, de Formation et d'Encadrement
- Master 2 Responsable d'Ingénierie des Systèmes d'Organisation
- Masters MEEF

Cette promesse nous est indispensable car elle nous garantit une prévision budgétaire fiable et nous permet le suivi de l'affectation de la taxe jusqu'à son versement.